



PROCÈS VERBAL DE RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 23 FÉVRIER 2023

Le vingt-trois février deux mille vingt-trois à 20h30, le Conseil Municipal d'ALVIGNAC, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alfred Mathieu TERLIZZI, Maire.

PRÉSENTS : MM. Alfred Mathieu TERLIZZI, Philippe KERNINON, Dominique POUJADE, Jean-Marc BOUVET, Bertrand CLÉDEL, Quentin SAURIN.

Mmes Isabelle CEPEDE-LASCOSTE, Delphine AUVRAY, Sylvie COMBALIER, Maryse LASCOSTE, Béatrice PARET, Sandra RITTER, Josiane ROCHER.

EXCUSÉ : Joël STERNENBERG

REPRESENTÉS : Karl CAMPDORAS-RAGON (représenté par Philippe KERNINON).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sandra RITTER

DATE DE CONVOCATION : 16 février 2023

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le compte rendu de la séance du 26 janvier 2023 est adopté à l'unanimité.

2) INFORMATIONS GÉNÉRALES

A. Terlizzi présente les différentes informations parvenues en Mairie :

- Installation d'une nouvelle entreprise sur la Commune : JJC Dépannage (plomberie, dépannage, rénovation),
- Information sur le soutien financier proposé par le Département, pour les particuliers, dans tous les types d'installation d'équipements solaires pour la production d'électricité et pour la production d'eau chaude,
- Cérémonie du 19/03/1962 : le 19/03/2023 ce sera le 61^{ème} Anniversaire du « cessez le feu » en Algérie. Invitation de la FNACA à 10h30 à Alvignac et à 12h00 à Gramat,
- Diverses revues et publications parvenues en Mairie.

3) RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES GROUPES DE TRAVAIL

Isabelle Cépède-Lascoste :

Bibliothèque

Suite au rendu des questionnaires, à partir du 03/03/2023, une « ouverture test » se fera le vendredi de 18h à 19h.

L'opération Premières Pages démarre le 09/03/2023.

Les parents pouvant en bénéficier devront être prévenus.

Maryse Lascoste :

Tiers-Lieu

La réunion du 21/02/2023, avant-dernière journée bénéficiant de l'accompagnement Adefpat, a permis de préparer la réunion publique du 10/03 à 18h30 à l'Espace Samayou.

Cette réunion se déroulera en trois parties :

- Intervention de M. le Maire présentant la genèse du projet,
- Intervention de l'animatrice Adefpat,
- Présentation par les membres du groupe du travail effectué jusqu'à ce jour, avec l'aboutissement aux 9 espaces.

Il y aura également une « simulation théâtralisée » réalisée par les membres du groupe, et des ateliers collaboratifs avec la participation du public qui pourra s'approprier le projet et échanger des idées.

Cette réunion sera clôturée par un apéritif.

Du matériel devra être acheté : post-it, feutres, ... pour les besoins de la réunion.

Au niveau de la communication :

- Affiches A2 pour positionner les fiches espaces lors de la réunion : prises en charge par l'Adefpat.
- Affichettes pour mettre dans les commerces : Commune.
- Site web : Commune.
- Information à transmettre aux associations, à « Le P'tit Rignac », à l'association Recycl'éco de Gramat et O Fil de Faire de Montvalent,
- Contacter la presse locale.

Un suivi de la réunion publique sera réalisé avec l'Adefpat.

La dernière réunion avec l'Adefpat est programmée le 18/04 au matin afin de préparer le GAP de l'après-midi, et pour constituer un groupe de pilotage pour la suite du projet.

Dominique Poujade :

Travaux Aménagements Village Phase IV - Secteur Mercadiol

Les travaux sur la rue des Battages sont en cours.

Sur la rue du Mercadiol : le raccordement aux égouts et au réseau pluvial est en cours.

Les réunions de chantier ont lieu tous les mardis.

Il faut signaler que l'entreprise Marcouly travaille bien.

Travail des agents

- Les grilles situées sur les traversées de route ont été réparées.
- Un nettoyage du secteur de la Châtaigneraie a été réalisé.
- Les buis situés sur la route de Rocamadour et devant la mairie ont été enlevés et seront remplacés par de la lavande devant la mairie.
- Mur en construction à l'entrée du parking de l'Espace Samayou.
- Les trottoirs vont être nettoyés pour enlever la mousse ainsi que sur l'escalier de la mairie.
- Les pavés seront rejointoyés.

Ecole

Un dossier a été déposé pour obtenir des subventions (dont DETR) afin de remplacer le sol de la cour côté maternelle : sol perméable envisagé. Les travaux seraient réalisés pendant les vacances d'été.

Foyer rural

Les travaux de réparation du chauffage sont en cours.

Espace Samayou

Plusieurs entreprises sont intervenues afin de terminer les travaux avant la fin de la période de parfait achèvement. Le maître d'œuvre leur avait indiqué que tous les travaux devaient être effectués avant le 15/02.

Une réunion sur site avec l'architecte a permis de faire le point sur les travaux restant et un courrier en RAR sera envoyé à l'entreprise LJS et à EOLE (paroi amovible) s'ils ne viennent pas.

L'entreprise Delnaud doit également terminer l'installation d'un coffre de protection pour le vidéoprojecteur.

Un problème d'étanchéité persiste dans le hall. L'étancheur viendra faire des tests afin de savoir d'où viennent les infiltrations.

L'entreprise Albareil doit fournir les grilles pour le four et réaliser l'évacuation pour la plancha.

Toilettes Parc Samayou

Une proposition a été faite pour la location de toilettes pour la saison : LocaMax 800 € pour 2 wc pour 2 mois.

Demander un autre devis afin de pouvoir comparer les prix.

Source Salmière

L'entreprise Lescout effectue des travaux derrière le bâtiment thermal.

La Poste

La cuve à fioul a dû être remplie à nouveau alors qu'elle avait été remplie le 30/11/2022.

Cette cuve étant à l'extérieur, il faut en sécuriser l'accès pour éviter les vols.

Travaux sur le réseau d'assainissement

L'entreprise TPJ a fait un devis pour une intervention sur le réseau d'assainissement. Ces travaux seront pris en charge par le SIEA.

Une fuite d'eau est à réparer chez M. Bergognoux.

Quentin Saurin :

Suite à l'adressage, une mise à jour est en cours sur « Google maps ».

Voir s'il serait judicieux de contacter la personne d'Alvignac travaillant pour Waze dans le Nord du Lot.

Jean-Marc Bouvet :

Dossiers d'urbanisme

De nombreux certificats d'urbanisme informatifs ont été déposés suite aux différentes ventes réalisées sur la commune.

Le permis de construire concernant le casino d'Alvignac a été accepté.

PLUi-H

Attente du retour des cartes de zonage rectifiées.

Philippe Kerninon :

Petit Bulletin

Il va être distribué par La Poste la semaine prochaine.

SIVU l'Etoile

Un groupe de travail a été créé au sein du SIVU pour faire un point sur les contrats d'électricité sur les trois pôles : état des lieux pour toutes les écoles (4 bâtiments) au niveau des contrats, de la consommation, ...

Un point sur les repas doit également être fait avec une rencontre des responsables du Pech de Gourbière. Le SIVU souhaite continuer à travailler avec eux, mais il faudrait essayer de mieux adapter les repas pour les enfants.

Pour information, les effectifs prévisionnels pour 2023-2024 sont en baisse : 115 élèves. Un courrier a été adressé à Mme l'Inspectrice d'Académie afin de lui rappeler l'importance de ne pas supprimer de poste sur le RPI.

Agenda 2030

Une nouvelle labellisation doit être lancée.

Un travail avec le groupe Tiers Lieu doit être fait pour faire rentrer ce projet dans le programme Agenda 2030.

Bertrand Clédel :

Eclairage public

L'entreprise Gabrielle a réparé quelques éclairages défectueux.

Au niveau du boudrome une lampe est grillée et au cimetière les mâts des luminaires ne sont pas droits.

Les luminaires obsolètes sont à remplacer. Voir avec la FDEL pour en faire une partie sur 2023.

Béatrice Paret :

Elle a participé aux réunions concernant la manifestation du 20/05/2023 - APIFOLIES.

Delphine Auvray :

APIFOLIES

Prochaine réunion le 11 mars à 10h00 à l'Espace Samayou.

Le projet avance et un appel aux bénévoles va être lancé.

La convention pour la location des chapiteaux de Cauvaldor devra être mise au nom de l'association des Bergers d'Abeilles.

Sandra Ritter :

Marché du Dimanche matin

Les anciens exposants vont être relancés pour connaître leurs intentions et des nouveaux devraient être présents : vente de fraises, de confitures, la biscuiterie d'Elodie, Elina Pileur, ...

Réfléchir sur la période d'ouverture.

Signalétique

Un courrier a été envoyé aux entreprises et commerçants de la commune afin de connaître leurs intentions sur la pose/remplacement d'une signalétique indiquant leur commerce.

A ce jour quelques réponses ont été reçues, mais il faudrait plus de renseignements sur les modalités de ce projet pour pouvoir répondre à leurs questionnements.

Il faudra voir avec le Parc Naturel Régional et sa charte afin de connaître ce qu'il est possible de faire.

Concert de Nadau

La billetterie ouvrira le 18/03, avec une priorité aux habitants d'Alvignac.

Vérifier le contrat d'assurance de la salle afin de connaître le nombre de places maximal.

Réunion de calage prévue le 15/03 entre élus à 18h30 à la Mairie.

Les billets seront imprimés en mairie sur du papier couleur avec le tampon de la Mairie.

La gratuité pour les bénévoles et les élus sera à étudier.

Spectacle de Noël 2023

Prospection en cours. Le coût à prévoir sera d'environ 1 200 €.

Voir si cette animation serait couplée avec le Téléthon.

Josiane Rocher :

Commission Cœur de Village – Cauvaldor

Réunion bilan :

- Animations 2022 : bilan positif.
- Les intervenants artistiques apportent un plus dans les visites (Saint-Céré, Rocamadour, Carennac).
- Projet : éditer 3 brochures par an avec les animations.
- Un travail est en cours sur les musées de Souillac, Martel, Rocamadour et Vayrac.
- L'idée de la création d'un pass culture est à l'étude.
- Des recrutements sont en cours pour le CIAP et le Château des Doyens.
- Uxellodunum : une réunion avec la DRAC sera organisée au printemps.
- La campagne pour le fonds de soutien à la restauration du patrimoine 2023 est lancée.

Réunion Cauvaldor pour la valorisation et la mise en réseau des sites patrimoniaux

Il s'agit des sites ayant le label PAH (Pays d'Art et d'Histoire).

Les publics prioritaires visés sont : les locaux, les jeunes et les visiteurs extérieurs.

Le but est de valoriser les sites avec des aides de Cauvaldor et arriver à une meilleure répartition des visiteurs entre les sites.

Sylvie Combalier :

Correspondant Défense

Elle a assisté à une réunion d'information concernant l'exercice ORION.

Des manœuvres militaires vont se dérouler dans le sud de la France de mi-février à mi-mars 2023. Cet exercice ORION déployant près de 7000 militaires des armées de Terre, de l'Air et de l'Espace, et de la Marine Nationale concernera le département du Lot entre le 07 au 11 mars 2023 avec un volume de 3000 soldats et 150 véhicules ainsi que des aéronefs.

Le gros des troupes terrestres manœvrera dans le sud du département (hormis les cantons de Luzech et Puy-L'Evêque). Certaines troupes plus légères, poursuivront jusque dans la région de Gramat et Saint-Céré (dans une moindre mesure dans les cantons de Souillac, Cère et Ségala, Figeac 2). Des aéronefs survoleront le territoire.

Commission Enfance Jeunesse - Cauvaldor

Il s'agissait de la commission élargie, mais il y avait peu de présents.

Un point a été fait sur les subventions allouées aux différentes structures : le but est d'homogénéiser ces subventions.

Fleurissement/Embellissement

Le groupe de travail va faire plusieurs propositions :

- Place du Marché :
 - o plantation d'une treille à 50 cm du mur de la boucherie (elle ira voir M. Faure pour recueillir son avis),
 - o jardinières sur le mur (attention à l'arrosage)
- Théron : arbres plantés en 2022,
- Espace Samayou : mur végétal ou ficus à l'intérieur du hall d'entrée.

4) POINTS SUR LES DOSSIERS EN COURS

Grand Hôtel

Deux porteurs de projets seraient intéressés suite à la journée organisée par Cauvaldex.

Un relevé complet du bâtiment va être réalisé par un cabinet de géomètre.

Médecin

Un médecin devrait s'installer à mi-temps à compter du 1^{er} juillet 2023.

La signature de la convention avec Cauvaldor est en cours.

5) DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Le Maire présente aux élus une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) transmise par le notaire et reçue depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

- Vente d'une habitation appartenant à Mme Maryvonne CARRE, Mas de Benne.

Les élus, après étude des documents présentés, considérant que ce bien ne présente pas d'intérêt particulier pour la commune, décident de demander au Président de la Communauté de communes, titulaire du droit de préemption, de ne pas en faire usage.

6) CHOIX DU MODE DE PUBLICITÉ DES ACTES LOCAUX

M. le Maire informe les élus de l'entrée en vigueur de la réforme des règles de publicité et de publication des actes à compter du 1er juillet 2022.

Cette réforme simplifie et harmonise les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des autorités locales et renforce le recours à la dématérialisation : la publicité des actes qui déclenche leur entrée en vigueur se fera désormais par voie électronique pour toutes les collectivités. Toutefois, et par dérogation, les communes de moins de 3 500 habitants pourront choisir, par délibération, entre l'affichage, la publication sur papier ou la publication électronique.

M. le Maire propose de délibérer sur ce sujet :

Vu l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Considérant que la réforme de la publicité des actes des collectivités a posé le principe de la publication des actes par voie électronique,

Considérant que les communes de moins de 3500 habitants peuvent, par délibération, choisir un autre mode de publication : soit par affichage, soit par publication papier, soit par publication sous forme électronique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Décide que la publicité des actes de la commune se fera par affichage.

7) DEMANDE DE FONDS DE SOUTIEN A LA RESTAURATION DU PATRIMOINE

La commune souhaite finaliser la campagne de restauration des vitraux de l'église Sainte Marie-Madeleine en 2023.

Pour financer ces travaux dont le coût est de 4 447,00 € HT, M. le Maire propose de solliciter le fonds de soutien à la restauration du patrimoine, mis en place depuis 2017 par la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne. Il s'agit d'un soutien financier pour la restauration ou la sauvegarde du patrimoine d'intérêt communautaire.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider le plan de financement suivant :

- | | |
|------------------------------------|------------|
| - Fonds de soutien Cauvaldor (50%) | 2 223,50 € |
| - Autofinancement (50%) | 2 223,50 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- de solliciter le fonds de soutien à la restauration du patrimoine de la communauté de communes CAUVALDOR à hauteur de 2 223,50 €,
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

8) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Plusieurs demandes de subventions, à titre exceptionnel, ont été reçues en Mairie.

1. Subvention à l'association Recycl'éco

L'association Recycl'éco du pays de Gramat a été créée le 21 Septembre 2022.

L'insertion est au cœur de son projet environnemental, social et solidaire grâce à la mise en œuvre d'Ateliers Chantiers d'Insertion qui auront pour support la recyclerie.

Pour développer son action sur le territoire de Gramat, réaliser les travaux de rénovation du bâtiment, collecter les dons des particuliers et entreprises et ouvrir l'espace de vente au public avant l'été 2023, l'association doit lever des fonds.

Le Maire demande aux élus leur position à ce sujet.

2. Subvention pour un séjour scolaire

Le Maire donne lecture d'un courrier envoyé par Mme la Directrice de l'école élémentaire de Rocamadour : la classe de CE2 souhaite partir en classe transplantée à Murat Le Quaire. Le coût total de ce voyage s'élève à 6 934 €. Sept enfants de la commune sont concernés.

L'aide des communes permettrait de diminuer le coût et réduire les frais de participation des familles.

Le Maire demande aux élus leur position à ce sujet.

3. Subvention de fonctionnement pour l'association des secrétaires de mairies « ADSM46 »

A. Terlizzi fait part de la création de cette association le 08/09/2022 par des secrétaires de mairie du Lot afin de créer et dynamiser un réseau de secrétaires de mairie départemental.

Aujourd'hui il y a 55 adhérentes, représentant 77 communes, réparties sur tout le territoire départemental.

Afin que cette association puisse fonctionner, toutes les communes sont sollicitées pour apporter une aide financière permettant de couvrir les frais de fonctionnement.

Le Maire demande aux élus leur position à ce sujet.

4. Soutien aux populations victimes-Séismes en Turquie et Syrie

Suite à la tragédie humaine causée par les séismes dévastateurs en Turquie et en Syrie, M. le Maire propose que la commune apporte son soutien.

Pour information, l'AMF soutient notamment les opérations d'ACTED et de Cités Unis France sur place. Elle invite les collectivités qui le souhaitent à contribuer au fonds de concours (FACECO) mis en place par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

(Créé en 2013, le FACECO (fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) est un fonds de concours géré par le Centre de crise et de soutien (CDCS) du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Il permet aux collectivités territoriales qui le désirent d'apporter une aide d'urgence aux

victimes de crises humanitaires à travers le monde, qu'il s'agisse de crises soudaines (comme les catastrophes) ou durables (comme en cas de conflit).

Le FACECO constitue aujourd'hui l'unique outil de l'État donnant la possibilité de répondre rapidement et efficacement aux situations d'urgence et à la détresse des personnes affectées et garantie aux collectivités une utilisation pertinente et transparente des fonds versés.)

Le Maire demande aux élus leur position à ce sujet.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décident d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association Recycl'éco,
- décident d'accorder une participation de 50 € par enfant de la commune, soit 350 €, pour le voyage organisé par la classe de CE2 de Rocamadour, somme qui sera versée à l'école,
- décident d'accorder une subvention exceptionnelle de 50 € à l'association des secrétaires de mairies « ADSM46 »,
- décident de verser la somme de 1 000 € au profit du fonds de concours FACECO dans le cadre de l'action de soutien aux populations victimes du séisme,
- autorisent le Maire à signer tout document relatif à ces affaires.

9) CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE CAUVALDEX POUR LA RÉALISATION DE PRESTATIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

M. le Maire rappelle que Cauvaldex est une association avec un champ d'activité limité du fait de ce statut associatif. Aujourd'hui, il est demandé à toutes les communes de Cauvaldor d'approuver le changement de statuts afin que Cauvaldex deviennent une société publique locale (SPL) avec un conseil d'administration qui gèrera cette société. Chaque commune peut être actionnaire à hauteur de 150 €.

M. le Maire propose de délibérer sur ce sujet :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code du commerce ;

Vu l'arrêté préfectoral n°SPG/2018/16 du 27 décembre 2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°07-12-2020-001 du 7 décembre 2020 précisant l'intérêt communautaire de la compétence *Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire* ;

Vu la proposition de statuts, annexée à la présente, de la future société publique locale (SPL) Cauvaldex ;

Considérant qu'est inscrit dans l'intérêt communautaire de la Communauté de communes Causse et Vallée de la Dordogne « toutes actions permettant d'assurer la création, le maintien et le développement des activités économiques sur son périmètre, notamment par son agence de développement économique et touristique [...] » ;

Considérant que la SPL exercera ses activités exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur le territoire des collectivités territoriales et des groupements de collectivités territoriales qui en sont membres afin de réaliser des prestations en faveur du développement économique et touristique ;

Considérant les avantages réels de la création d'une société publique locale, à savoir une souplesse en matière de contractualisation, dès lors que les actionnaires exercent sur la SPL un contrôle analogue à celui qu'ils exercent sur leurs propres services ;

Considérant que la SPL peut réaliser, pour le compte de ses actionnaires, toutes les opérations compatibles avec son objet et qui contribuent à sa réalisation ;

Considérant que la création de cet outil suppose dès lors l'approbation des actes fondamentaux, à savoir les statuts de la future SPL ;

Considérant que le capital de la future SPL est fixé à 40 050 euros ;

Considérant qu'il y a lieu de constituer le capital en libérant le montant de participation en numéraire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER la création de la société publique locale *Cauvaldex* ;
- DE DIRE que la société aura pour objet la réalisation de prestations en faveur du développement économique et touristique ;
- D'APPROUVER les statuts constitutifs de la future société publique locale ;
- D'APPROUVER la prise de participation de la Commune d'Alvignac au capital de la société publique locale ;
- DE PRÉCISER que le capital est fixé à 40 050 €, divisé en 267 actions de même catégorie, d'un montant de cent cinquante euros (150 €) de valeur nominale chacune ;
- D'AUTORISER M. le Maire à libérer l'action pour un montant de cent cinquante euros (150 €) ;
- D'AUTORISER M. le Maire à signer les statuts, ainsi que tout document nécessaire à l'aboutissement de l'objet de la présente délibération ;
- DE PRÉCISER que les crédits nécessaires à la constitution du capital seront inscrits au budget.

10) QUESTIONS DIVERSES

Demande de Christian Mazet

Il souhaite installer un Foodtruck littéraire sur la commune, une à deux fois par mois, le mercredi de 10h à 12h.

Accord unanime des élus, il lui sera proposé de stationner sur la Place du Marché.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Une mise à jour est à faire dès le mois d'avril.

Commission Finances

Les élus sont invités à participer à la prochaine commission Finances pour préparer le budget 2023, le 16/03 à 18h00 à la Mairie.

Pour information, il y aura une réunion du Conseil Municipal pour le vote du budget 2023 le 13/04.

Proposition animation à l'Espace Samayou

Joël Sternenberg et Bertrand Clédel ont rencontré M. Maviel et Mme Laurens concernant un projet de spectacle de danse à l'Espace Samayou.

Il s'agirait de proposer des ateliers/stages autour de la danse, avec un spectacle en création.

Le coût de cette prestation est de 700 €.

Un retour leur sera fait pour indiquer qu'ils peuvent louer la salle pour proposer leurs prestations.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le Jeudi 23 Mars 2023 à 20h 30 à la Mairie.

Fin de séance à 23h15

ALFRED MATHIEU
TERLIZZI

ISABELLE CEPEDE-
LASCOSTE

PHILIPPE KERNINON

DOMINIQUE
POUJADE

JOEL STERNENBERG

JEAN-MARC BOUVET

KARL
CAMPDORAS-RAGON

BERTRAND CLEDEL

QUENTIN SAURIN

DELPHINE AUVRAY

SYLVIE COMBALIER

MARYSE LASCOSTE

BEATRICE PARET

SANDRA RITTER

JOSIANE ROCHER